



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössische Fachhochschulkommission
Commission fédérale des hautes écoles spécialisées
Commissione federale delle scuole universitarie professionali
Commissiun federala dallas scuolas otas professiunalas

EFHK
CFHES
CFSUP
CFSOP

Rapport annuel 2011 de la Commission fédérale des hautes écoles spécialisées (CFHES)

Sommaire

1	Introduction	3
1.1	Avant-propos du président	3
1.2	La CFHES en bref	4
1.3	Liste des abréviations.....	5
2	Activités 2011	6
2.1	Rôle consultatif en matière d'exécution.....	6
2.1.1	Autorisations	6
2.1.2	Accréditations	6
2.1.3	Examen et constatation de la réalisation des conditions	6
2.1.4	Reconnaissances d'agences.....	6
2.2	Rôle consultatif relatif au système.....	7
2.2.1	Prises de position de la CFHES	7
2.2.2	Feed-back de la CFHES sur des rapports et des prises de position de différentes autorités et de l'administration.....	7
2.2.3	Dossiers isolés.....	8
2.3	Projets de la CFHES	8
2.4	Contacts.....	9
2.5	Commission	11
	Annexe 1 CFHES	12
	Annexe 2: Dossiers / affaires traités en 2011	13

1 Introduction

1.1 Avant-propos du président

Création des hautes écoles spécialisées: trop peu de temps pour se forger une véritable identité

Par rapport au rythme qui a habituellement cours dans le système suisse de la formation, les réformes ont été menées tambour battant : création du nouveau type de haute école, introduction du quadruple mandat de prestations incluant la recherche et le développement, mise en œuvre pratiquement simultanée de la réforme de Bologne incluant les filières d'études master. En moins de deux décennies, de nouvelles hautes écoles capables d'accueillir environ 70 000 étudiants ont vu le jour en Suisse. Leur rapide conversion et la mise en place des infrastructures, des organes de direction, de l'organisation, des stratégies et des procédures n'a pas seulement coûté beaucoup d'argent, elle a aussi requis beaucoup d'énergie et d'attention de la part des acteurs impliqués. Les circonstances n'ont pas permis à ces derniers d'agir en profondeur et de veiller à l'engagement requis. Par conséquent, il n'est pas étonnant qu'une chose manque aujourd'hui aux hautes écoles spécialisées: une culture propre, façonnée sciemment par la communauté de la haute école. Une culture qui dégage un rayonnement authentique et un caractère fort. La culture d'une haute école assure sa cohésion interne malgré la multidisciplinarité et la dispersion géographique des institutions qui la composent. Elle confère une âme et un visage à la haute école. Cette culture se manifeste sous la forme de valeurs qui servent de fil conducteur à tous les acteurs de la communauté de la haute école dans leur quotidien, valeurs auxquelles tous se réfèrent, du directeur à l'employé de laboratoire. La culture tient lieu à la fois de boussole et de système moral. Elle repose sur des symboles, des rites et des mises en scène développés de manière ciblée et avec soin. Ces caractéristiques donnent à la haute école un profil propre et un style marqué qui la rendent unique et lui permettent de se démarquer du caractère purement déclamatoire de la stratégie générale de la haute école. Elles requièrent en outre des présentations authentiques des départements de marketing des HES, départements qui se trouvent d'ailleurs en pleine expansion.

Ces mêmes caractéristiques permettent à la haute école de trouver son style, sa classe ! Les étudiants, les professeurs et leur entourage peuvent s'y identifier. Ils y trouvent une sorte de patrie institutionnelle. Une patrie pour laquelle il vaut la peine de s'engager après les études, en tant que citoyenne ou citoyen. Malheureusement, les nombreux architectes politiques et organisationnels des HES, aussi méritants soient-ils, ont oublié une chose alors qu'ils accomplissaient leur travail avec un zèle extraordinaire: la création, l'exploitation et le développement d'une culture a besoin d'attention, de temps, de persévérance et de soin. La culture d'une haute école n'est pas un enfant de la hâte. Elle ne peut être décrétée dans une stratégie de haute école ou être déléguée aux départements de marketing des hautes écoles.

Hans Zbinden

1.2 La CFHES en bref

La CFHES est une commission extraparlamentaire chargée de conseiller le Conseil fédéral et le Département fédéral de l'économie (DFE) dans l'application de la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES). Présidée par M. Hans Zbinden, elle est composée de vingt membres au maximum (2011 : quinze), qui représentent la Confédération, les cantons, l'économie, les représentants des employé-e-s, les milieux scientifiques, les étudiants et les HES.

La CFHES conseille en outre le Conseil fédéral et le DFE sur les questions concernant la politique relative aux HES. Elle accompagne la phase de consolidation des HES et leur intégration dans le paysage suisse des hautes écoles. La CFHES est notamment chargée de se prononcer sur les requêtes relatives à la création d'une HES ainsi que sur les demandes de reconnaissance des diplômes décernés par les HES. Elle vérifie par ailleurs régulièrement si ces dernières remplissent les conditions requises pour leur gestion et conseille le Conseil fédéral dans la définition des objectifs de la Confédération concernant le développement des HES.

La CFHES peut faire appel à des experts pour accomplir ses tâches et établir de manière autonome des contacts avec tous les organes compétents en matière de politique des hautes écoles et de recherche.

Les principales prestations de la CFHES sont la formulation de recommandations à l'intention du DFE et du Conseil fédéral dans des affaires liées à l'application de la LHES (**rôle consultatif en matière d'application**) et les prises de position dans le cadre de procédures d'audition et de consultation liées à des questions relatives au système de formation et à la politique de formation (**rôle consultatif relatif au système**). En organisant occasionnellement des manifestations et des entretiens, la CFHES fournit par ailleurs une plateforme d'échanges en matière de politique de formation.

La CFHES dispose de quatre organes réglementaires: le plénum, le bureau, la présidence (président, vice-président) et le secrétariat. Depuis 2008, elle compte en outre trois groupes de travail permanents et un groupe de travail temporaire composés de membres de la CFHES et chargés de travaux liés aux thématiques suivantes:

Reconnaisances	Première appréciation des autorisations, des accréditations, etc.
Contacts	Suivi des contacts externes de la CFHES, notamment avec des institutions du paysage suisse des hautes écoles
Perspectives	Traitement de questions relatives à la politique de formation

Par ailleurs, une délégation de membres de la CFHES et des représentants de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) forment ensemble le groupe de projet Filières d'études master (MASTER), qui accompagne également depuis 2008 la mise en place des filières d'études master dans les HES.

Cf. Annexe 1: Bases légales et liste des membres de la CFHES, état au 31 décembre 2010

1.3 Liste des abréviations

BA	Bachelor
OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
BFH	Berner Fachhochschule
FRI	Formation-recherche-innovation (message du Conseil fédéral sur le crédit-cadre)
ECTS	European Credit Transfer Systeme
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CFHES	Commission fédérale des hautes écoles spécialisées
CFMP	Commission fédérale de maturité professionnelle
EPF	Ecoles polytechniques fédérales
DfE	Département fédéral de l'économie
HES	Haute école spécialisée
FH Suisse	Association faîtière des diplômés des hautes écoles spécialisées
HES-CH	Association des professeurs des Hautes écoles spécialisées suisses
FHO	Fachhochschule Ostschweiz
LHES	Loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées
OHES	Ordonnance sur les hautes écoles spécialisées
FHZ	Fachhochschule Zentralschweiz
HES-SO	Haute école spécialisée de Suisse occidentale
ES	Ecole supérieure
LEHE	Loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles
KFH	Conférence des recteurs des hautes écoles spécialisées suisses
SEC Suisse	Société suisse des employés de commerce
MA	Master
N.C.	Numerus clausus
OAQ	Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses
USS	Union syndicale suisse
usam	Union suisse des arts et métiers
SUPSI	Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana
UNES	Union des étudiant-e-s de Suisse
ZFH	Zürcher Fachhochschule

2 Activités 2011

Cf. Annexe 2 Liste des affaires traitées en 2011

2.1 Rôle consultatif en matière d'exécution

On entend par rôle consultatif en matière d'exécution la formulation à l'intention du DFE et du Conseil fédéral, par la CFHES, de recommandations relatives à l'application de la LHES. Ce rôle est l'une des principales prestations de la CFHES et concerne la majorité des affaires.

2.1.1 Autorisations

En 2011, la CFHES a traité deux demandes d'autorisation et recommandé leur approbation. Le nombre de demandes d'autorisation a diminué de deux par rapport à 2010, ce qui correspond à une baisse de 50%.

2.1.2 Accréditations

Avec plus de 40% de toutes les affaires traitées, les accréditations ont constitué, en 2011 également, une activité essentielle de la CFHES. Celle-ci a recommandé l'accréditation de quatre filières d'études bachelor et de vingt-six filières d'études master. Dans le cas d'une filière d'études bachelor, la CFHES, d'entente avec l'OFFT, a recommandé, sur la base de tous les paramètres pertinents et après de vastes clarifications et discussions, de rejeter la demande d'accréditation en raison de graves problèmes qualitatifs.

L'importance du rôle consultatif de la CFHES dans le domaine des accréditations s'est également vérifiée en 2011. De nombreuses demandes initiales de l'OFFT ont subi une ou plusieurs modifications durant la consultation par la CFHES, qui comporte au moins deux étapes. Au final, la CFHES s'est presque toujours tenue à une pratique plus stricte des conditions et a recommandé, dans un nombre considérable de cas, de transformer les recommandations en conditions. La CFHES tient en outre à ce que les conditions soient formulées de manière à ce qu'elles puissent être mesurées et, partant, vérifiées lors de l'application.

Plusieurs demandes d'accréditation ont soulevé des questions qui étaient ou qui sont d'une importance fondamentale:

- Problème des effectifs estudiantins au-dessous du seuil critique et exceptions prévues à cet égard par l'OFFT dans le domaine des arts. La CFHES s'est attachée à assurer une application uniforme du droit et à une approche cohérente.
- La possibilité, prévue par la loi, de déléguer l'accréditation à des agences provoque le scepticisme de la CFHES. De l'avis de la CFHES, elle fait courir le risque que les filières d'études ne soient pas toutes évaluées selon la même procédure, ce qui pourrait violer le principe de l'égalité de traitement. La CFHES juge également inapproprié que l'organe de financement soit séparé de l'organe d'autorisation.
- Le thème de la recherche dans le domaine des arts fait l'objet d'une analyse minutieuse au sein de l'OFFT. Par conséquent, la CFHES n'a pas estimé nécessaire, dans le cadre d'une demande d'accréditation d'une filière d'études master, de créer un précédent.

2.1.3 Examen et constatation de la réalisation des conditions

La CFHES a traité quinze affaires de ce type. Pour chacune d'elles, elle devait examiner si les conditions posées dans le cadre des accréditations avaient été remplies de manière probante. La CFHES a pu constater que cela a été le cas.

2.1.4 Reconnaissances d'agences

La CFHES évalue sous ce titre les éventuelles demandes de reconnaissance d'autres agences d'accréditation. Aucune demande de ce type ne lui a été soumise en 2011.

2.2 Rôle consultatif relatif au système

2.2.1 Prises de position de la CFHES

Prolongation de la durée de validité de la Convention master HES entre la Confédération et les cantons

La CFHES a pris acte de la prolongation. Elle a rappelé la condition du nombre minimal d'étudiants master en annexe à l'ordonnance, au respect duquel l'OFFT devrait dans la pratique veiller plus strictement.

Inscription de filières bachelor dans la nomenclature

Les nouvelles filières d'études bachelor BA accomplissent un premier cycle sur une base provisoire avant d'être inscrites dans la nomenclature. Par conséquent, la nomenclature doit être complétée périodiquement. La CFHES a pris connaissance des nouvelles adjonctions. La question du positionnement de la filière d'études Optométrie (niveau ES ou HES) sera examinée par la CFHES en 2012 sur la base d'un rapport.

2.2.2 Feed-back de la CFHES sur des rapports et des prises de position de différentes autorités et de l'administration

Rapport en réponse au postulat «Ordonnance sur les titres attribués par les hautes écoles spécialisées»

La CFHES a pris connaissance du projet de rapport, auquel elle a souscrit. Ce faisant, elle a recommandé de supprimer les remarques concernant la procédure visant à clarifier la question des titres dans le domaine des HES. Selon elle, cette question devrait être traitée séparément avant d'être coordonnée avec les instances compétentes.

Rapport Zölch sur le corps intermédiaire

La CFHES a pris connaissance du rapport de la FHNW sur le corps intermédiaire (rapport Zölch) et constaté que la question du corps intermédiaire devient de plus en plus actuelle. La CFHES se montre critique au sujet de la mise en place de doctorats: des exceptions sont tout au plus envisageables dans des domaines où il n'est pas possible d'accomplir un doctorat dans les hautes écoles universitaires, comme dans les arts. La CFHES sera représentée au sein du comité « Sounding Board » du projet Corps intermédiaire et accompagnera les travaux à venir.

Rapport de la KFH sur le corps intermédiaire

La CFHES a été informée de l'état actuel du rapport de la KFH sur le corps intermédiaire. Ce rapport présente des pistes sur la manière de renforcer le corps intermédiaire (création de modèles de carrière, valorisation de l'assistantat, réglementation du financement). De l'avis de la CFHES, des modèles analogues à ceux des universités ne sont guère opportuns, car une possible « académisation » risquerait d'éloigner la formation des réalités du terrain. Il existe une grande hétérogénéité du corps intermédiaire dans les HES et entre les différentes filières d'études. Le corps intermédiaire est généralement bien développé dans les sciences de l'ingénieur, et pratiquement inexistant dans le domaine social.

Rapport de la KFH sur les dix ans de la réforme de Bologne

La CFHES a pris connaissance du rapport de la KFH et en a amplement discuté en présence d'experts externes. Elle est parvenue à la conclusion que le rapport représente un canevas pour de futures études détaillées (p.ex. tâches administratives qui pèsent sur les HES, opportunité des 180 points ECTS pour le bachelor et des 220 points ECTS pour le master, participation des étudiants, orientation vers les résultats/le marché du travail, offres de formation continue, perméabilité dans l'ensemble du domaine des hautes écoles). En vue de la Conférence de 2012 sur le suivi de Bologne, la CFHES estime qu'il appartient à la Confédération de donner au paysage suisse de la formation une image cohérente, incluant tous les domaines du degré tertiaire.

Rapport sur la radiologie médico-technique

En marge du rapport sur la filière d'études Radiologie médico-technique (TRM), la CFHES s'est exprimée sur la question de savoir si la filière d'études actuelle, qui est positionnée au niveau ES, devait être relevée au niveau HES et être inscrite dans la nomenclature. Compte tenu de la situation particulière de la Suisse romande (aucune formation TRM de niveau ES et pénurie de personnel qualifié), la CFHES a recommandé d'octroyer une nouvelle autorisation à la HES-SO, et à elle seule en Suisse, et

de maintenir cette filière d'études jusqu'à l'introduction d'une formation TRM de niveau ES en Suisse romande. La durée de cette autorisation doit être limitée à deux ou trois ans.

Déclaration 2011 du DFE et de la CDIP sur les objectifs politiques communs pour l'espace suisse de la formation

La CFHES a estimé que les sujets abordés sont importants et que la déclaration représente un bon instrument pour traiter de nouveaux thèmes, comme l'apprentissage informel et l'apprentissage non formel. Elle a toutefois trouvé insatisfaisant que les HES ne soient pas mentionnées dans la déclaration et que celle-ci ne contienne aucun objectif à leur sujet. Par conséquent, la CFHES a jugé opportun de prendre position sur la déclaration dans un courrier adressé par le président de la CFHES au chef du DFE. La prise de position s'articulait autour des axes suivants:

- D'une manière générale, appréciation positive du contenu de la déclaration
- Regret qu'aucun objectif n'ait été formulé pour le domaine des HES
- Incompréhension sur le fait que l'organe politique des HES du Conseil fédéral n'ait pas été invité lors de l'élaboration de la déclaration.

Monitoring suisse de la formation

La CFHES a appris qu'il existe plusieurs systèmes de monitoring de la formation. Le prochain rapport de monitoring sera établi en 2014 et livrera des chiffres sur le développement. De premiers résultats du rapport 2010 ont été intégrés dans le message FRI 2013-16.

Plans de développement HES 2012-16

La CFHES a examiné les plans de développement des HES pour les années 2012 à 2016. Elle a conclu de cet examen qu'il fallait recommander à l'OFFT de les approuver.

2.2.3 Dossiers isolés

Internationalisation des HES

La CFHES a pris acte du fait que la Confédération ne dispose d'aucune base légale pour encourager les HES de s'internationaliser – internationalisation qui est jugée importante par l'OFFT. La seule option possible est celle d'un partenariat avec les HES. A l'occasion d'un séminaire de la KFH, de possibles domaines d'activité ont été discutés, comme l'encouragement de mises en réseau, la mise en réseau (renforcée) à l'intérieur de la Confédération, la création d'une plateforme de contact pour les échanges ou un soutien financier subsidiaire en faveur des HES. Il appartient toutefois d'abord aux HES de prendre l'initiative (p.ex. dans le cadre de coopérations internationales). Lors de réunions internationales, p.ex. lors des conférences sur le suivi de la déclaration de Bologne, les particularités des hautes écoles suisses (universités, HES, HEP, tertiaire B) sont à souligner.

Réorganisation du domaine FRI/mise en œuvre de la LEHE

La CFHES s'est tenue informée au fur et à mesure de la réorganisation en cours. Elle estime important que les exigences spécifiques liées aux HES soient prises en compte adéquatement dans la nouvelle structure et que les profils des acteurs du paysage des hautes écoles soient conservés voire renforcés. En ce qui concerne le degré secondaire II, qui fournit les étudiants aux HES, la CFHES juge important que la maturité professionnelle demeure la voie royale pour accéder aux HES, même si la part des personnes porteuses d'une maturité gymnasiale qui souhaitent accéder à une HES est en augmentation.

2.3 Projets de la CFHES

Economie d'entreprise

Avec une part de 20% environ de tous les étudiants HES de niveau bachelor, l'économie d'entreprise est l'une des plus importantes filières d'études de tout le système HES. La CFHES a organisé à Berne un colloque sur ce thème pour analyser en détail le positionnement, les perspectives et les défis de cette filière d'études. Au programme de cette journée figuraient des exposés donnés par des personnes directement concernées ou intéressées et une table ronde suivie d'un débat.

Etaient représentés ce jour-là la HES-SO, la BFH, la FHNW, la FHZ, la SUPSI, la ZFH, la FHO, la KFH, SEC Suisse, FH Suisse, la Conférence spécialisée Economie, la CFMP et l'UNES.

Au terme de cette journée, la CFHES a constaté que le positionnement par rapport aux universités et à la formation professionnelle supérieure, le produit de la filière d'études, sa qualité et son ancrage

dans la réalité sont bons et qu'ils répondent aux besoins du marché du travail. La CFHES note également les points suivants:

- La demande du marché du travail lui-même demeure bonne.
- Les fonds alloués à la filière d'études en 2012 ont doublé depuis 2003 (2003: 300 millions, 2012: 600 millions).
- Comparativement à d'autres filières d'études, la filière d'études est très avantageuse sous l'angle des coûts.
- Les défis qui l'attendent sont les suivants:
 - La question du financement et un éventuel numerus clausus
 - La position de la filière par rapport aux offres des universités et des ES
 - La question du doctorat
- Pour relever ces défis, il faut
 - ne pas menacer les facteurs qui assurent le succès de la filière (petites classes, orientation pratique de la formation et excellent niveau de qualité)
 - Ouverture et sens de la mesure en ce qui concerne les potentiels d'économies et le financement
 - Opposition à un éventuel numerus clausus.

Recherche HES 2012

Comme il l'a été expliqué dans le rapport annuel 2010, un vaste projet visant à évaluer systématiquement la recherche dans les HES a été lancé. Ce projet de recherche scientifique est placé sous la houlette de l'OFFT et s'achèvera dans le courant de 2012. Le rapport ad hoc était en cours de finalisation au moment de la rédaction du présent rapport annuel. Les principaux résultats des travaux en cours avaient pu y être intégrés. A cette occasion, la CFHES a souligné une nouvelle fois que les profils des HES doivent être conservés, voire aiguisés, pour empêcher un rapprochement insidieux avec les universités. La recherche appliquée demeure une prestation centrale des HES.

Projet Filières d'études master

En collaboration avec l'OFFT, la CFHES organisera le 11 mai 2012 un séminaire sur le thème des filières d'études master. La manifestation, qui aura lieu au Stade de Suisse à Berne, permettra de faire le point sur la situation actuelle et sur l'avenir des filières d'études master en présence de tous les milieux intéressés.

Les objectifs de la manifestation sont les suivants:

- Les participants connaissent l'état de développement des filières d'études master.
- Les participants connaissent la valeur des titres de master sur le marché du travail (plus-value par rapport à un bachelor).
- Les participants connaissent l'importance des filières d'études master pour la recherche appliquée et le développement.

Un rapport de l'OFFT sur les filières d'études master servira de document de base à cette manifestation. Ce rapport présentera les coûts des différentes filières d'études master et l'évolution des effectifs étudiants par filière d'études.

2.4 Contacts

En sa qualité d'organe consultatif du Conseil fédéral dans le domaine des HES, la CFHES entretient des relations bilatérales avec des instances et des organisations qui accomplissent des tâches dans le domaine des HES. Elle montre ainsi qu'elle est un acteur à part entière du paysage suisse de la formation. Les entretiens menés en 2011 doivent être poursuivis si possible sous une forme adéquate.

Entretien avec l'OAQ

La CFHES a pu discuter de divers aspects de l'accréditation avec le directeur de l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses (OAQ). Des échanges approfondis avec des instances scientifiques de l'OAQ ne sont pas nécessaires pour l'instant.

Observation des activités de la CFHES

Le fonctionnement du groupe de travail Reconnaissances a été observé par des experts externes lors d'une séance du groupe de travail. A cette occasion, diverses questions (rôle du groupe de travail Reconnaissances et de la CFHES en général, règles de discussion dans la CFHES, composition de cette instance, destinataires des comptes rendus, etc.) ont été examinées et un échange de vues a eu lieu.

Entretien avec le Conseil des EPF

La CFHES a eu un long entretien avec le président et le directeur du Conseil des EPF. Les thèmes suivants ont notamment été discutés:

Réforme de Bologne

Selon une première évaluation du Conseil des EPF, le modèle de Bologne semble bien fonctionner pour l'EPFZ et l'EPFL. Comme on le sait, les études EPF étaient déjà bien structurées avant Bologne.

Titres BA et MA

Les détenteurs d'un titre BA d'une HES peuvent, s'ils disposent des connaissances et de l'expérience nécessaires, être admis à des études MA d'une EPF. La décision est toujours prise sur dossier.

Profils EPF/HES

Du point de vue des EPF, il est important de conserver les spécificités et les points forts respectifs des HES et des EPF ou des universités. Les caractéristiques des HES, en particulier leur forte orientation pratique, doivent être conservées pour l'économie et la société. Si les deux partenaires se concentrent sur leurs points forts respectifs, il est possible de dégager des synergies. Pour les étudiants, la possibilité d'accomplir des études en cours d'emploi, notamment dans les HES, est d'une grande importance. L'organisation concrète des études est de la responsabilité des différentes écoles. Pour l'accréditation des filières d'études, le critère des « études en cours d'emploi » est important pour la CFHES. De l'avis des EPF, la combinaison études/travail pratique est utile. La possibilité, soulevée dans la discussion, d'obtenir un doctorat dans une HES provoque le scepticisme des EPF. Pour les étudiants HES particulièrement doués, il est possible d'entamer un doctorat dans une EPF à certaines conditions: s'ils possèdent les aptitudes et les connaissances nécessaires, ces étudiants peuvent être aujourd'hui admis sur dossier.

Entretien avec des représentants du degré secondaire II

La CFHES s'est entretenue avec des responsables (recteurs et rectrices) d'institutions du degré secondaire II. Ces institutions sont d'importants « fournisseurs » des HES. Ont participé à la discussion la Conférence suisse des écoles professionnelles commerciales, la Conférence suisse des directrices et directeurs d'écoles professionnelles, les écoles de culture générale ainsi que la Conférence des directrices et directeurs des gymnases suisses. Les thèmes suivants ont été abordés:

Accès aux HES

Les études HES doivent être axées sur la pratique et doivent le rester. L'hétérogénéité des étudiants peut être plus ou moins marquée selon les domaines d'études. Elle peut comporter un risque de nivellement vers le bas, surtout dans les domaines techniques où une expérience professionnelle fait souvent défaut. Il ne faut cependant pas en conclure que l'accès aux HES doit être interdit aux détenteurs d'une maturité gymnasiale. Pour eux, l'importance de l'expérience pratique est d'autant plus grande. Il faut combattre résolument la tendance qui consiste à assouplir insidieusement la condition de l'expérience du monde du travail pour les détenteurs d'une maturité gymnasiale. On rappellera que la maturité gymnasiale prépare en premier lieu à une carrière universitaire.

La maturité professionnelle représente une plus-value, même si les personnes qui en sont détentrices, notamment dans le domaine commerciale, n'entament pas toutes des études dans une HES. La situation se présente différemment dans le cas de la maturité spécialisée Pédagogie: pratiquement tous les détenteurs d'une maturité de ce type poursuivent leurs études dans une haute école pédagogique, le parcours des femmes étant cependant, en général, jalonné d'un plus grand nombre d'étapes (séjours linguistiques, séjours, etc.) que celui des hommes. A l'exception du domaine de la technique, les domaines d'études se féminisent de plus en plus. C'est particulièrement le cas dans les hautes écoles pédagogiques.

Position et profil des HE

Le propre des HES est de mettre l'accent sur l'orientation pratique et le monde du travail dans le but de former des spécialistes. Le système de référence des universités est celui de la science et de l'excellence académique. Pour un jeune, il n'est pas toujours facile de distinguer ces deux cultures et leurs systèmes de valeurs respectifs. Pour une personne de l'extérieur, il n'est pas toujours simple non plus de s'y retrouver dans la pléthore de diplômes BA et MA qui sont proposés parfois en parallèle par les HES et les universités. L'équivalence des titres représente de plus en plus un problème, qui devrait éventuellement encore s'accroître avec la création prévue d'un «paysage suisse des hautes écoles». Les besoins en universitaires sur le marché du travail varient selon les régions. La Suisse orientale a besoin surtout de diplômés HES. Les besoins de l'agglomération zurichoise sont différents. D'où l'importance de renforcer les profils respectifs des universités et des HES pour que les jeunes et les employeurs disposent de repères clairs.

Lors d'une prochaine rencontre, les responsables des écoles de maturité professionnelle devront être dûment pris en compte.

Dialogue entre les hautes écoles

A l'occasion de son Assemblée plénière à Neuchâtel, la CFHES a profité de l'occasion pour instaurer un dialogue entre la rectrice de l'Université de Neuchâtel et la présidente de la HE Arc afin de se faire une opinion de la collaboration concrète entre les deux hautes écoles. Il est apparu que la collaboration a lieu en général de manière ponctuelle et pragmatique, que l'initiative part d'une certaine manière depuis le bas et qu'elle sert à échanger des compétences pour servir des besoins multiples (économie, santé, services, etc.).

Contacts présentiels 2011

En 2011, la CFHES a organisé deux séances en dehors de son siège de Berne:

- Séance spéciale en plénum à Soleure
- Séance en plénum à Neuchâtel

Les deux séances ont servi à soigner les contacts et à échanger des points de vue.

2.5 Commission

Membres

En décembre 2011, le Conseil fédéral a réélu les membres de la CFHES pour la période 2012-2015. Deux changements sont à signaler: Peter Sigerist et Ariane Montagne-Odier se sont retirés. Le Conseil fédéral a élu Mesdames Valérie Polito et Regula Jenzer pour leur succéder.

Séances

- 5 séances en plénum, dont une séance spéciale de deux jours
- 6 séances du bureau, dont une extraordinaire
- 13 séances de groupes de travail, dont 8 du groupe de travail Reconnaissances
- 73 dossiers traités

Annexe 1 CFHES

1. Bases légales

Art. 24 LHES Commission fédérale des hautes écoles spécialisées

1. Le Conseil fédéral institue une Commission fédérale des hautes écoles spécialisées chargée de conseiller les autorités d'exécution.
2. La Commission fédérale des hautes écoles spécialisées est notamment chargée:
 - a. de se prononcer sur les requêtes relatives à la création et à la gestion d'une haute école spécialisée;
 - b. de se prononcer sur les demandes relatives à l'octroi de subventions fédérales;
 - c. de se prononcer régulièrement sur la conformité aux conditions requises des hautes écoles spécialisées;
 - d. de se prononcer sur les demandes d'accréditation et sur la délégation à des tiers de l'examen des demandes d'accréditation ou de l'accréditation;
 - e. ...
 - f. de conseiller le Conseil fédéral dans la définition des objectifs fixés par la Confédération;
 - g. de donner au département compétent son préavis sur les plans de développement des hautes écoles spécialisées;
 - h. de conseiller le département compétent dans la définition des conditions d'admission.
3. Dans l'accomplissement de ses tâches, elle peut faire appel à des experts.

Art. 24 OHES Règlement de la commission, déroulement des travaux, secrétariat
(Art. 24, al. 1 LHES)

1. La commission se dote d'un règlement qui est soumis à l'approbation du département.
2. Elle peut établir des contacts avec tous les organes compétents en matière de politique des hautes écoles et de recherche.

2. Membres de la CFHES 2011 (durée du mandat jusqu'au 31 décembre 2011)

- Zbinden, Hans, président
- Davatz-Höchner, Christine, vice-présidente, avocate, vice-directrice de l'usam
- Baumberger, Franz, ancien président central de l'Association des professeurs des hautes écoles spécialisées suisses
- Berclaz, Marc-André, président de la Conférence des recteurs des hautes écoles spécialisées suisses
- Brändli, Sebastian, chef de l'Office des hautes écoles (Hochschulamt) du canton de Zurich
- Fügler, Héléne, responsable du Service de l'égalité, Université de Fribourg
- Tüscher-Gilliéron, Ophélie, étudiante de la HES-SO
- Hostettler, Rolf, responsable de l'Elektro-Bildungs-Zentrum (EBZ) Effretikon, Commission de la formation FH Suisse
- Menz, César, directeur honoraire des Musées d'art et d'histoire de la ville de Genève
- Minsch, Rudolf, chef économiste d'economiesuisse
- Montagne-Odier, Ariane, secrétaire générale suppléante de l'OdASanté
- Salzmann, Madeleine, cheffe de l'Unité de coordination Hautes écoles, CDIP
- Sigerist, Peter, secrétaire central du secteur Formation, USS
- Villa, Sylvie, responsable du domaine Sciences de l'ingénieur (HES-SO)
- Weber-Gobet, Bruno, responsable de la politique de formation, Travail.Suisse

Annexe 2: Dossiers / affaires traités en 2011

A) Filières d'études

HES	Niveau	Filière d'études
1. Autorisation de filières d'études		
HES-SO	Master	Théâtre
FHNW	Bachelor	Energie-+Umwelttechnik
2. Accréditation de filières d'études		
HES-SO	Master	Business Administration
HES-SO	Master	Design
HES-SO	Master	Arts visuels
HES-SO+BFH+SUPSI	Master	Conservation-restauration
HES-SO+ZFH	Master	Life Sciences
BFH	Master	Musique (offre groupée, 3 filières d'études)
BFH	Master	Art Education
BFH	Master	Holztechnik
BFH	Master	Fine Arts
BFH	Master	Design
BFH+FHNW	Master	Life Sciences
BFH+FHNW+FHZ+SUPSI+ZFH+FHO	Master	Engineering
BFH+FHZ+ZFH+FHO	Master	Soziale Arbeit
BFH+SUPSI	Master	Theater
FHNW	Master	Soziale Arbeit
FHNW	Master	Vermittlung in Kunst+Design
FHNW	Master	Fine Arts
FHNW	Master	Angew. Psychologie
FHNW	Master	Design (Visual Comm.+Iconic Research)
ZFH	Bachelor	Architektur
ZFH	Master	Multimedia
ZFH	Master	Theater
ZFH	Master	Musik
ZFH	Master	Art Education
ZFH	Master	Design
ZFH	Master	Business Administration
ZFH	Master	Wirtschaftsinformatik (Delegierte Akkreditierung)
FHO	Bachelor	Soziale Arbeit
FHO	Bachelor	Mediaengineering
KALAI DOS	Bachelor	Business Administration

3. Examen de la réalisation des conditions d'accréditation

HES-SO	Bachelor	Industrial Design Engineering (ingénieure designer)
HES-SO	Bachelor	Tourisme
HES-SO/BFH	Master	Architecture
BFH	Bachelor	Physiothérapie
BFH	Bachelor	Littéraire Schreiben
FHNW	Bachelor	Optométrie
FHNW	Master	Business Information Systems and International Management
SUPSI	Bachelor	Fisioterapia
ZFH	Bachelor	Pflege, Ergotherapie, Physiotherapie, Hebamme
ZFH	Bachelor	Kommunikation
ZFH	Master	Angewandte Psychologie
FHO	Master	Business Administration
FHZ	Master	Musik und Musikpädagogik

B) Autres affaires

4. Reconnaissances en tant qu'agence d'accréditation

...

5. Prises de position

Information OFFT prolongation durée de validité Convention Master HES

Information OFFT actualisation de la nomenclature

6. Feed-back sur des rapports de différentes autorités et de l'administration

Rapport en réponse au postulat «Ordonnance sur les titres attribués par les HES»

Rapport Zölch sur le corps intermédiaire des HES

Rapport de la KFH sur le corps intermédiaire des HES

Rapport sur les dix ans de la réforme de Bologne

Rapport sur la radiologie médico-technique

Déclaration 2011 DFE/CDIP sur les objectifs politiques communs pour l'espace suisse de la formation

Monitoring formation CH: information OFFT mise en œuvre

Plans de développement et de financement HES 2012-2016

7. Dossiers isolés

Internationalisation des HES

Réorganisation du domaine FRI/perspectives d'application LEHE

8. Contacts

Entretien avec l'OAQ

Présentation procédure de travail groupe de travail Reconnaissances/CFHES pour l'OAQ

Entretien avec le Conseil des EPF

Entretien trilatéral degré secondaire II

Dialogue sur la politique des hautes écoles: coopération université/HES selon l'exemple de Neuchâtel

Contacts présentiels 2011

9. Projets de la commission

Projet Recherche HES (réalisation et fin)

Colloque Economie d'entreprise (réalisation et fin)

Conception, planification et préparation du colloque du 11.05.2012 Reporting filières d'études master

10. Affaires relatives à l'organisation

Publication du rapport annuel 2011